

«J'ai d'autres priorités que le retour de certains clivages contre-productifs d'un autre âge».

Joëlle MILQUET

18 % d'enfants dans le secondaire officiel ou parents souhaitent être dispensés de religion ou morale

Les demandes de «cours de rien» plus nombreuses que prévu.

SPJ

18 % des parents veulent être dispensés de cours de religion ou morale

18 % des parents de l'enseignement officiel secondaire et 7 % du primaire voudraient être dispensés de cours de religion ou morale à la rentrée prochaine.

● Catherine ERNENS

L 18 % des parents du secondaire officiel ne veulent plus ni religion ni morale pour leurs enfants. 7 % des parents du primaire ont exprimé le même choix ou rejet. C'est ce que la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet a annoncé hier.

Les résultats du «test» organisé par la ministre de l'Enseignement cdH, Joëlle Milquet et par son administration apportent une preuve de l'importance du débat qui enflamme le monde laïc et catholique depuis des semaines, si pas des mois.

Pour arriver à ce résultat, tou-

tes les écoles de l'enseignement officiel ont été sollicitées. Les parents ont été appelés à se prononcer sur leur souhait, à la rentrée prochaine, d'inscrire ou non leur enfant dans un cours de religion ou de laïcité. Le taux de réponse tourne autour de 80 %, preuve que le sujet est brûlant et soulève de l'intérêt.

Du côté de la ministre, on souligne qu'il s'agit de données-sondages qu'il faut manier avec «une certaine prudence car elles peuvent évoluer dans un sens ou l'autre au moment de la réelle inscription en septembre dans un climat, nous l'espérons, dépassionné».

Et maintenant ? La ministre, sur base de ces chiffres et des diverses craintes relayées par les acteurs du monde de l'école, va poursuivre les concertations. Elle a déjà rencontré les syndicats vendredi matin (lire ci-dessous). L'avant-projet qu'elle a concocté pour instaurer cette dispense de cours de religion ou morale doit passer pour avis au Conseil d'État.

Sur base des chiffres, les écoles vont être interrogées sur leur capacité à assurer ces dispenses de cours, sans contenu mais nécessitant un encadrement. L'opération doit se dérouler dans des conditions budgétaires neutres. Joëlle Milquet veut

s'assurer précisément que l'application de cette dispense ne créera pas de chaos dans l'organisation des écoles.

«Les enfants et les acteurs de l'école ont en effet besoin d'un cadre serein pour entamer leur année scolaire. Ils ne peuvent être les otages de débats idéologiques ou politiques devenus exagérément passionnés»,

souligne Joëlle Milquet. Et de conclure que «la priorité pour l'enseignement en 2015 est d'améliorer la performance pédagogique pour chaque élève et de réussir le Pacte pour un enseignement d'excellence et non de se perdre dans le retour de certains clivages contre-productifs d'un autre âge». ■

VITE DIT

Répartition dans les écoles du secondaire officiel

C'est en Brabant wallon que le nombre de demandes de dispenses

de cours de religion ou morale est le plus fort, avec 28 % (11 écoles secondaires sondées). Ensuite vient la province de Namur avec 21 % de parents sondés qui veulent la dispense. Le Hainaut (20 %), le

Luxembourg (17 %), Liège et Bruxelles (15 %) suivent.

Répartition dans les écoles primaires de l'officiel

Avec 17 % de demandes de dispenses, les écoles

du Brabant wallon sont celles qui sont les plus en demande. Puis, on trouve Bruxelles (10 %), le Hainaut (6 %), Liège (5 %) et le Luxembourg et Namur (4 %).

Milquet veut reporter d'un an

● **Martial DUMONT**

Depuis l'arrêt de la Cour constitutionnelle à la suite du recours de parents, la Fédération Wallonie-Bruxelles se voit obligée, dans l'enseignement officiel, de proposer la possibilité aux enfants de demander une dispense de cours philosophique (religion ou morale).

La ministre de l'Enseignement, contrainte, a donc rédigé un avant-projet de décret régulant l'encadrement les enfants qui demanderont une dispense. En clair, il s'agissait de voir comment organiser les fameux « cours de rien » en alternative aux cours philosophiques.

Mais combien seraient ces enfants ? On le sait désormais : 18 % dans le secondaire officiel supérieur, 7 % dans le primaire (lire ci-dessus). Soit bien plus que ne l'imaginait Milquet.

Hier matin, lors d'une réunion avec les syndicats pour présenter son avant-projet de décret sur les « cours de rien », la ministre de l'Enseignement a dès lors évoqué la possibilité... de reporter l'application du projet d'un an !

Marche arrière

En clair, Milquet, qui avait pourtant présenté son projet d'encadrement en long et en large il y a 15 jours, a la volonté de faire marche arrière, précisant que « cela ne peut se faire que si tout le monde – syndicats, profs de morale et de religion, directeurs – est derrière ». Tout en disant malgré tout que le projet peut être voté d'ici le 15 juillet.

Mais on le sent : se rendant compte que l'encadrement était impossible à organiser pour la rentrée pour autant d'élèves, la volonté de la ministre est bel et bien de reporter un projet qu'elle ne porte pas dans son cœur.

Sur le principe les syndicats, et singulièrement la CGSP enseignement, ne

sont pas forcément contre.

« C'est sûr que ça permettrait une rentrée plus sereine » explique Pascal Chardome, responsable de la CGSP Enseignement. *Joëlle Milquet a vite réagi après l'arrêt de la Cour constitutionnelle, mais elle a dû bricoler une solution rapide. Donc, c'est bien que le texte d'encadrement des dispensés existe, mais il est loin d'être parfait. Un an de plus pour l'application, ça donnera un peu d'air pour organiser tout ça. Et puis, on serait en adéquation avec le lancement de l'heure de citoyenneté prévue en 2016... »*

Falsable Juridiquement ?

Cela dit, la CGSP n'a pas encore souhaité se prononcer sur un report d'un an de la mesure. Parce que le syndicat veut des garanties juridiques.

« Juridiquement, nous ne sommes pas sûrs que Milquet a le droit de reporter l'application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Et puis, les parents laïcs vont certain-

nement monter au créneau et ne se laisseront pas faire... » poursuit Pascal Chardome.

« Maintenant, s'ils veulent malgré tout obtenir une dispense de cours philosophique pour leur enfant, ils devront aller au Conseil d'État et faire une demande officielle. Tout cela prendra certainement du temps. Et Milquet compte probablement là-dessus pour gagner du temps. »

Joëlle Milquet, elle, estime que l'arrêt de la Cour constitutionnelle ne l'oblige pas à agir dès la rentrée. Et précise avoir d'autres priorités que « le retour de certains clivages contre-productifs d'un autre âge ».

Une chose est sûre en tout cas : les « cours de rien » n'ont pas fini d'agiter le petit monde de l'enseignement.

Et leur report risque de mettre en retard tous ceux qui avaient déjà pris une décision et s'en réjouissaient. À commencer par la Fapeo, l'association des parents de l'enseignement officiel... ■